

OFFICE SOCIAL ET CULTUREL

vie associative
réactivité polyvalence
services fédérateur convivialité
engagement utilité dynamisme énergie
variété valeurs utilité innovation
solidarité social culture loisirs local
territoire enfance partage ouverture
trait d'union animation diversité aide lien social
relation collaboration associatif population
égalité parentalité soutien associatif

PROJET EDUCATIF



Office Social et Culturel du Capdenacois
2 rue Polonceau 12 700 CAPDENAC
05.65.63.83.45. ou 06.83.46.10.99.

Mail : officeculturelcapdenac@orange.fr

Site Internet : vieacapdenac.fr

Sommaire

CONTEXTE	p3
NOS RACINES	p6
Un projet pour donner du sens	p6
Réaffirmer nos convictions	p7
NOS INTENTIONS EDUCATIVES	p10
UNE IDENTITE ASSOCIATIVE	p10
UNE VOLONTE EDUCATIVE	p12
<i>Une démarche de qualité éducative</i>	p13
<i>Le respect des rythmes individuel</i>	p13
<i>Le principe de Co éducation</i>	p14
<i>Une pédagogie inspirée du mouvement de l'Education Populaire</i>	p14
L'EVALUATION	p14
UNE VOLONTE D'AGIR	p16
<i>Notre investissement en direction des Famille</i>	p16
<i>Notre investissement en direction des Enfants et des Jeunes</i>	p17
<i>Notre investissement en direction des Habitants</i>	p17
NOS MOYENS D'EXPRESSION	p19
LES STRUCTURES SUPPORTS AU PROJET	p19
LES MOYENS MATERIELS ET EQUIPEMENTS	p25
Annexes	p27

CONTEXTE

La commune de Capdenac-Gare, commune aveyronnaise, compte près de 5000 habitants. Située aux portes du Lot, elle est un important nœud ferroviaire qui a fait sa richesse au début du siècle dernier. Après la crise économique du bassin houiller la commune doit sa remontée démographique à une forte concentration de PME.

Capdenac-Gare est membre depuis 2006 de la communauté de communes du « Grand Figeac » situé dans le Lot. Le Grand Figeac compte 92 communes dont 5 communes Aveyronnaises et plus de 45 000 habitants. La communauté de commune était engagée dans un contrat enfance jeunesse et a validé fin 2020 sa Convention Territoriale Globale avec la CAF.

En terme scolaire, la commune est dotée, pour le public, d'une école maternelle, d'un groupe élémentaire (sur 2 sites) et d'un collège. Capdenac Gare compte également une école primaire et un collège, privés.

Une politique d'accueil et de services à l'enfance et à la petite enfance est développée depuis de nombreuses années.

La maison de la petite enfance (crèche, RAM), le Centre de Loisirs, le Centre de Loisirs Associé à l'Ecole primaire, l'Espace Jeunes, le maintien d'une semaine scolaire à 4,5 jours avec des Temps d'Activités Périscolaire en témoignent.

Pour la prise en charge des actions éducatives locales, la commune de Capdenac-Gare a souhaité s'attacher la collaboration d'associations locales et d'une fédération d'éducation populaire. En l'occurrence, l'Office Social et Culturel du Capdenacois (OSCC) (association loi 1901) et la Fédération aveyronnaise de la Ligue de l'Enseignement (Fédération des Œuvres Laïques) ont passé une convention tripartite avec la commune selon les termes suivants ici rapportés en tant qu'éléments d'orientation politique des activités éducatives de la commune de Capdenac Gare :

« La municipalité de Capdenac-Gare fait des actions éducatives en direction de l'enfance et la jeunesse une de ses priorités. Consciente que l'éducation se poursuit en dehors de l'école, elle entend œuvrer pour une politique de loisirs éducatifs cohérente et complémentaire.

Elle souhaite pour cela mettre en œuvre un partenariat avec l'Office Social et Culturel et la Fédération des Œuvres Laïques, qui poursuivent les mêmes objectifs et dont la vocation d'éducation populaire laïque et l'expérience reconnue en la matière lui donne toute les garanties

Elle est en outre attachée à la prise en charge associative des missions d'intérêt général considérées, par ce que ces partenariats ouvrent de possibilités de participation des habitants à l'évaluation et la menée des politiques publiques. Elle en fait clairement un enjeu de démocratie participative.

Les actions socio-éducatives mises en place, en partenariat avec la municipalité de Capdenac-Gare auront comme objectifs d'amener les enfants et les jeunes :

Vers plus d'autonomie, en particulier en les aidant à connaître et respecter leur milieu de vie et en favorisant leur intégration dans la collectivité communale.

Vers plus de responsabilité en particulier en tentant de leur transmettre une part des pouvoirs habituellement dévolus aux adultes.

Vers plus d'épanouissement et d'équilibre par le respect de leurs besoins et rythmes de vie et d'évolution, notamment par la proposition d'activités de loisirs diversifiées et complémentaires.

A développer leurs capacités relationnelles par l'apprentissage de la solidarité et l'expérience de pratiques collectives, en particulier associatives ».

Pour la mise en œuvre de ces intentions éducatives, la Commune met en place une collaboration par une convention d'objectifs et de missions avec l'association Office Social et Culturel du Capdenacois.

Les actions d'intérêt général principales, mises en œuvre par l'OSCC, énoncées dans ses Statuts et dans le cadre de la collaboration avec la municipalité de Capdenac-Gare sont les suivantes :

- respecter, appliquer et véhiculer les valeurs de l'Éducation Populaire (respect, tolérance, solidarité et laïcité) ;
- développer toute action permettant le débat citoyen autour du CME/CMJ (Conseil Municipal Enfants/Conseil Municipal Jeunes) et sur l'avenir Capdenacois ;
- gérer et animer le Centre de loisirs, le ALAE (Accueil de Loisirs Associé à l'École) primaire, l'USEP (Union Sportive Enseignement Premier Degré) et l'Espace Jeunes ;
- organiser, gérer, coordonner et animer les activités périscolaires éducatives des 3 écoles primaires publiques ;
- coordonner le tissu associatif Capdenacois et participer activement à l'animation locale ;
- gérer les clubs éducatifs, artistiques, culturels ou sportifs de l'association, en veillant qu'ils restent accessibles au plus grand nombre et qu'ils ne soient pas concurrentiels avec d'autres associations du Capdenacois.
- développer toute action permettant à l'association d'atteindre ses objectifs dans le cadre des valeurs qu'elle défend.

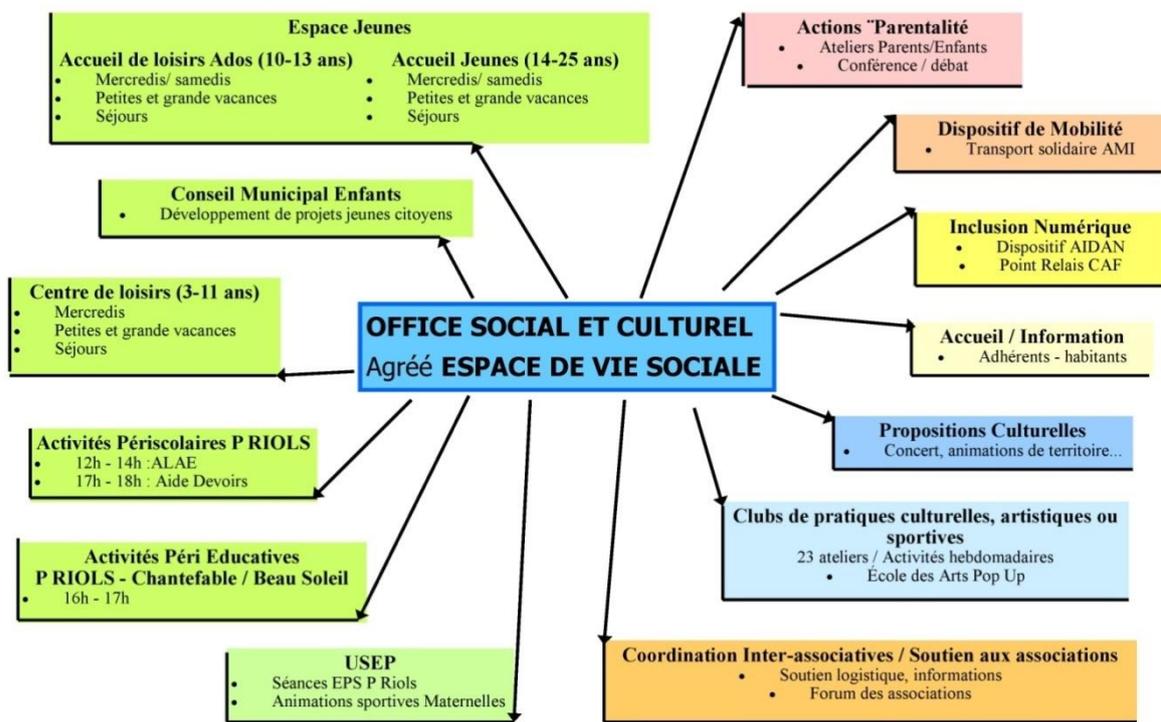
Basée au 2 rue Polonceau à Capdenac-Gare, l'OSCC est un acteur privilégié dans la mise en œuvre des politiques sociales et enfance-jeunesse.

Agréée Espace de vie Sociale (EVS) par la CAF depuis 2017, l'association a la volonté d'être un acteur majeur dans l'animation du territoire, dans la mobilisation de ses habitants et dans le développement de services d'intérêt général.

L' EVS développe prioritairement des actions collectives et s'appuie sur la participation pour lutter contre les exclusions, favoriser le développement des compétences et la prise de responsabilité dans la vie sociale du territoire.

La participation concerne à la fois les usagers, les habitants du territoire, les familles, y compris les enfants et les jeunes, ainsi que les bénévoles impliqués dans la vie de la structure.

Les actions se développent sur la base d'un projet social, revu tout les 4 ans, prenant en compte les caractéristiques et dynamiques sociales et démographiques. Le projet doit « questionner » le territoire et ses habitants, analyser les besoins et les traduire par l'action collective et participative.



Sur la base de ces orientations partagées et des volontés affichées, l'association Office Social et Culturel s'engage dans l'action sur la base du présent projet éducatif.



NOS RACINES

UN PROJET POUR DONNER DU SENS :

Pour introduire notre vision du projet, nous avons repris un descriptif du Projet Educatif de la Ligue de l'Enseignement, à laquelle notre association est affiliée et historiquement liée.

« Une association porte un projet politique qui se nourrit de l'observation constante de la société et du monde qui l'entoure. Ce projet définit globalement ce à quoi elle aspire, ce qu'elle souhaite défendre. Dans un aller-retour constant entre ses pratiques et son questionnement sur le monde, elle y définit ses grandes orientations, ses finalités, sa stratégie d'action.

Le projet éducatif, dont les idées fortes sont issues du projet politique, exprime les intentions éducatives qui permettent et établissent l'équilibre souhaité entre le sens affirmé et les actions menées. Ce document affirme et traduit les valeurs portées par l'association ; éléments d'appui et centraux d'un projet éducatif.

Autour de ces valeurs, le projet a pour mission d'interpeller et d'amener au portage d'un discours commun et de positionnements collectifs cohérents. En quelque sorte, un « idéal » interpellant l'ensemble des acteurs (internes et externes) qui traduit les orientations éducatives, les points balise incontournables liés à la mise en œuvre ; un chemin d'étapes dans lequel les projets pédagogiques de chaque structure prendront leurs marques.

Le projet éducatif éclaire les acteurs, publics et partenaires sur les choix éducatifs qui influencent la mise en œuvre des actes pédagogiques de l'association. Il est porteur de sens et permet à chacun, de sa place, de comprendre ce qu'il peut attendre de l'association, ce qu'il peut partager ou construire avec elle. Le projet éducatif revêt également une facette législative. Il est obligatoire pour les associations organisatrices d'Accueils Collectifs de Mineurs (ACM). Les différents textes de loi obligent à définir précisément les intentions éducatives, les choix d'actions et les moyens déployés pour répondre aux besoins des mineurs. La conception, la structuration comme la forme du Projet reste à la discrétion de l'association. »

Notre projet dans sa construction et dans son contenu a la volonté de refléter l'association dans sa globalité. Pour se faire, les acteurs éducatifs et dirigeants de l'OSCC ont été sollicités pour contribuer à sa cohérence.

Ce projet doit être partagé, reconnu par tous pour garantir la pleine expression de ses ambitions éducatives et la traduction physique de ses valeurs morales.

Réfléchi à l'échelle du territoire capdenacois, il doit en refléter les spécificités, s'y adapter pour répondre au mieux aux besoins de ses habitants.

Chaque structure d'accueil collectif de l'association doit traduire et concrétiser les valeurs du projet éducatif dans la mise en place de son projet pédagogique. Les objectifs pédagogiques doivent opérationnaliser les ambitions éducatives ; les fonctionnements, les moyens définis doivent être en cohérence avec le projet de référence.

Cette corrélation entre projets doit garantir un partage collectif d'intentions et le sens de nos actions.

REAFFIRMER NOS CONVICTIONS

Par sa volonté immuable de se développer, de se questionner, de s'adapter à un monde en continuelle évolution, l'association doit contribuer et continuer d'agir sur des éléments sociétaux fondamentaux :

LE VIVRE ENSEMBLE :

« Il s'agit d'un concept qui exprime les liens pacifiques, de bonne entente qu'entretiennent des personnes, des peuples ou des ethnies avec d'autres, dans leur environnement de vie ou leur territoire ».

Nous souhaitons par nos activités, permettre la rencontre et les liens intra et inter-générationnels. Il est important que l'individu puisse se confronter, se construire et évoluer dans le « collectif ».

Chaque enfant, jeune, adulte, doit pouvoir s'exprimer, échanger, s'épanouir et agir individuellement ou collectivement au sein de son environnement.

Pour ce faire il est primordial de favoriser et permettre :

- ***l'expression de la Laïcité*** : chacun doit se voir garantir sa liberté de conscience et d'expression. Le respect et l'émancipation de tous sont souhaités, dans la compréhension, la connaissance et la reconnaissance des différences.

La laïcité incite à l'ouverture et à la découverte de l'autre. Elle permet à chaque personne d'être reconnue et de prendre sa place au sein du collectif.

- ***l'expression de la Diversité*** : chaque individu doit pouvoir exprimer sa singularité. Notre postulat repose sur le fait que nous avons tous à apprendre des autres, convaincus que nos différences nous enrichissent. Il est important dans cette optique de favoriser la mixité sociale. Être reconnu, reconnaître l'autre est vecteur de respect mutuel.

- ***la Socialisation*** : chaque individu doit être en capacité de s'adapter et s'intégrer à son environnement social, à la vie en groupe. Pour cela, il est nécessaire de favoriser et accompagner l'affirmation de soi, de sa place, pour permettre le développement de l'esprit d'initiative, de l'esprit critique et de capacités créatrices et relationnelles.

Nous devons permettre de cultiver l'ouverture d'esprit et l'ouverture aux autres.

C'est, aussi, se donner les moyens d'agir pour être auteur de sa vie et acteur engagé de la société ayant la possibilité de l'améliorer, voire de la transformer.



LA DEMOCRATIE PARTICIPATIVE :

« Il s'agit de l'ensemble des dispositifs et des procédures qui permettent d'augmenter l'implication des citoyens dans la vie politique et d'accroître leur rôle dans les prises de décision. »

Il s'agit de permettre à chaque individu de participer à des prises de décisions collectives. Ici encore toute personne doit pouvoir de façon libre et éclairée, influencer et agir sur son environnement.

La démocratie doit rendre possible l'émergence de décisions collectives où la participation et l'implication de chacun sont favorisées. Elle doit favoriser la cohésion, la cohérence et l'intérêt général.

C'est un outil pour faire ensemble, pour « faire société ».

Cette participation décrite, est souhaitée et favorisée dans les fonctionnements et actions de l'association ; tout enfant, jeune, adulte, habitant, adhérent, usager, bénévole, salarié ou administrateur doit pouvoir pleinement participer à la vie démocratique de l'association et exprimer pleinement :

- **sa Citoyenneté** : chacun doit pouvoir être acteur dans ce qu'est et ce que sera la société dans laquelle l'individu ou le collectif évoluent. La citoyenneté est à la fois un droit et un devoir pour chaque personne de prendre part à la création du bien commun et du « vivre ensemble ». C'est considérer chaque individu comme un élément constitutif et participatif de la communauté humaine. C'est la possibilité, pour chacun, à tout âge, de s'exprimer, d'agir et de s'impliquer.

- **son Engagement** : chaque individu doit avoir la possibilité de s'investir individuellement ou collectivement pour contribuer à l'évolution de son environnement et de la société. Quelque soit ses formes et le degré d'implication, l'engagement reste le garant de toute évolution.

LA JUSTICE SOCIALE :

« Il s'agit d'un principe politique et moral qui a pour objectif une égalité des droits et une solidarité collective qui permettent une distribution juste et équitable des richesses, qu'elles soient matérielles ou symboliques, entre les différents membres de la société ».

Nous souhaitons que chaque individu puisse librement pouvoir bénéficier du droit à l'éducation, au loisir, au numérique, à la mobilité, au lien ... De manière plus générale, chacun doit pouvoir bénéficier des outils et moyens de s'épanouir, dans un bien être complet, physique, mental et social.

Il est essentiel que les actions de l'association puissent être accessibles à tous et s'orientent vers les personnes, qui pour une quelconque raison, se trouvent isolées ou éloignées des différents droits ou services.

Il est important de lutter contre toute forme de déterminisme et nos actions s'appuient sur les principes essentiels de :

- **Solidarité** : il s'agit d'une prise de conscience et d'initiative pour que chaque individu puisse participer au « vivre ensemble ».

Cela doit se traduire par la connaissance et à la reconnaissance de l'autre. L'implication et l'entraide restent des moteurs indispensables pour agir, pour et avec les autres, autour de valeurs partagées.

..., quel que soient, son origine, son âge, son sexe, sa religion, ses croyances, ses capacités... Il s'agit de reconnaître et d'appliquer les mêmes droits, tout en reconnaissant la singularité des personnes, pour au final, avoir la même liberté de choix.

LE RESPECT DE L'HOMME ET DE LA PLANÈTE :

Un double enjeu d'équilibre évident, doit être présent, de manière transversale, dans les actions de l'association.

Il est nécessaire d'adapter nos manières de vivre au sein de notre environnement, dans nos comportements individuels et collectifs, pour faire face aux urgences écologiques, pour un développement intégrant de manière durable les contraintes écologiques et sociales.

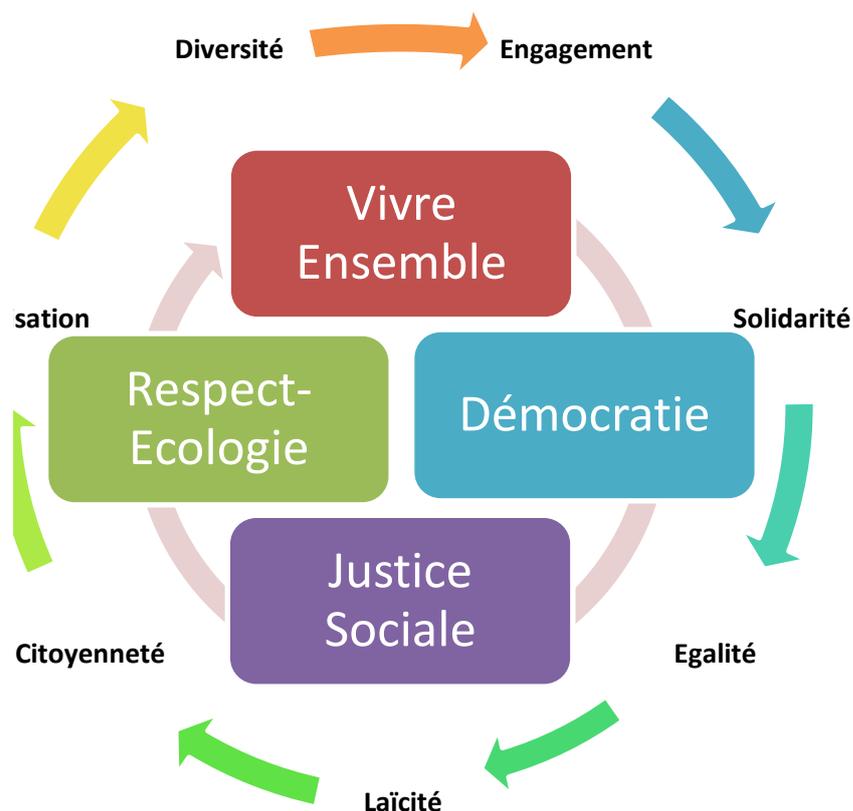
Il s'agit de sensibiliser et responsabiliser les individus dans leurs actes, en rapport avec les conséquences induites, pour soi, pour les autres, pour la planète...

Cette conscience sanitaire est nécessaire au « vivre ensemble » et à l'épanouissement individuel et collectif dans le respect de notre environnement.

Toutes les actions engagées doivent se faire en positionnant comme préalable les notions de :

- **Respect** : il est primordial de traiter avec considération notre environnement au sens le plus large et le plus global. Nos attitudes et l'attention portée aux Êtres, à la planète, à ses ressources, déterminent les développements de demain et la vie des futures générations. Toute action doit être réfléchie et prendre en considération son impact, humain et environnemental.

- **Diversité** : il s'agit de reconnaître la richesse et l'interdépendance du « Vivant ». Le développement de nos actions ne peut se faire sans l'adoption d'une attitude responsable, tenant compte des caractéristiques et des ressources humaines et environnementales.



NOS INTENTIONS EDUCATIVES

Comme évoqué dans la première partie, la construction du projet s'est faite en associant les salariés et les dirigeants (Bureau + administrateurs) de l'association.

Leur implication paraissait indispensable pour définir objectivement nos intentions éducatives.

Cette association doit permettre d'assurer la cohérence du projet, en affirmant et en confirmant nos valeurs fondamentales, tout en reflétant plus concrètement nos volontés d'actions et d'engagement.

Nos intentions éducatives sont le fruit d'une participation collective entreprise sur la base d'un questionnement très pratique :

- 
- ***Que souhaitez-vous transmettre dans vos actions, avec vos publics ?***
 - ***Quels sont pour vous les objectifs ou motivations qui font que vous vous êtes engagés comme Administrateur ?***
 - ***Quels sont les objectifs prioritaires à développer en direction des familles ?***
 - ***Quels sont les objectifs prioritaires à développer en direction des enfants et des jeunes ?***
 - ***Quels sont les objectifs prioritaires à développer en direction des habitants du territoire ?***

La synthèse des réponses, leur classement et leur objectivation, nous amène à affirmer 3 grandes intentions, toutes interdépendantes.

UNE IDENTITE ASSOCIATIVE.

C'est en comprenant et en connaissant son histoire que l'on peut agir de manière cohérente par nos actions présentes et futures. Il est bon de savoir d'où l'on vient pour savoir où l'on va.

Alors d'où vient l'OSCC ?

En 1968, vraisemblablement inspiré par le contexte social de l'époque, l'association « Foyer (ou club) des Jeunes et d'Education Populaire » est déclarée le 9 décembre 1968 en sous-préfecture de Villefranche. Son but étant *"d'occuper les jeunes par des activités culturelles, ou tout au moins d'essayer de les motiver, de leur faire prendre le goût des responsabilités, favoriser l'épanouissement de la personnalité et être un instrument de leur conscience sociale"*.

Le bâtiment, près du gymnase (salle du CAC) a été construit avec les ados et jeunes de l'époque. Pour pouvoir être membre de l'association, il fallait avoir 14 ans. Pour répondre au principe premier de l'association, des jeunes issus du "collectif d'animation" peuvent assister à l'administration de l'association avec une voix consultative.

En 1979, le 15 septembre, sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale du « Foyer des Jeunes » décide de transformer l'association en « Centre d'Animation Culturelle ».

Le CAC, un nom qui colle encore à l'OSCC, était né. Un nom que porte toujours la salle rue Albert Andrieu, qui fut construite avec et par le « Foyer des Jeunes ».

En 1996, le 22 mai, l'« Association Culture, Jeunesse, Enfance » est créée. Son but est de coordonner le tissu associatif local, de développer et d'harmoniser l'accès aux structures municipales, gérer les programmations de spectacles et d'animations.

En 1997, l'Office Culturel et Social de Capdenacois est créé. L'association est déclarée le 2 juillet 1997. Son objet est de développer et d'animer toutes actions en direction du culturel et du social sur le Capdenacois.

Le 20 avril 2006, l'association adopte de nouveaux statuts et s'intitule Office Social et Culturel du Capdenacois, l'OSCC. L'association a pour objet de :

- développer toute action permettant le débat citoyen autour du CME/CMJ (Conseil Municipal Enfants /Conseil Municipal Jeunes) et sur l'avenir Capdenacois ;
- gérer et animer le Centre de Loisirs, le C.L.A.E. (Centre de Loisirs Associé à l'Ecole) primaire et maternelle et l'USEP (Union Sportive Enseignement Premier Degré) ;
- coordonner le tissu associatif Capdenacois et participer activement à l'animation locale ;
- gérer les clubs d'activités de l'association.

En Juillet 2017, L'association est agréée comme Espace De Vie Sociale par la CAF de l'Aveyron. De nouveaux champs d'interventions sont investis comme des actions de lien social (mobilité, accès au numérique...) ou de parentalité. L'OSCC Espace de Vie Sociale affirme sa volonté et sa capacité à récolter les besoins ou demandes du territoire. Cette capacité se traduit dans son fonctionnement quotidien et de manière transversale dans les axes d'interventions définis dans son projet.

En Janvier 2021, l'association renouvelle son agrément EVS pour 4 années. L'OSCC s'engage pour le développement de son territoire, avec la volonté de s'adresser à tous par ses actions et services.

Au fil de son évolution, l'association a toujours été liée et portée par le courant de l'Education Populaire.

De part son affiliation et la signature d'un acte d'engagements réciproques, l'Office Social et Culturel du Capdenacois exprime sa volonté à se fédérer à la Ligue de l'Enseignement, Fédération des Œuvres Laïques de l'Aveyron.

Par cet acte, l'OSCC affirme partager les valeurs du mouvement d'éducation populaire et concourir à la mise en œuvre de son projet sur le territoire.

L'histoire et les engagements de l'association en définissent l'identité.

Cette identité doit motiver et nourrir l'engagement de ceux qui font l'association, des acteurs dirigeants, militants et salariés.

Les motivations évoquées par les administrateurs de l'association quant à leur engagement traduisent bien les volontés d'actions et de développement.

Participer à la gestion, l'orientation et le développement de l'association.
Apporter ses compétences, sa vision et son temps au service de l'association et du territoire.
Permettre l'identification des besoins et relayer les attentes des habitants.
Contribuer au développement de projets dans les domaines culturel et environnemental.
Promouvoir les actions de l'association et fédérer de nouveaux habitants, usagers, adhérents.

De ces motivations découlent des intentions éducatives claires, lignes directrices de l'engagement bénévole au sein de l'OSCC :



- Faire perdurer l'association, ses valeurs et ses actions
- Soutenir les salariés et dirigeants de l'association et leurs actions
- Rencontrer et connaître des acteurs de la vie locale
- Favoriser les initiatives écologiques et culturelles
- S'enrichir, transmettre et participer à la vie locale

Une logique Coopérative :

Dans son évolution et son développement, l'OSCC s'efforce d'engager le dialogue, la collaboration et le partenariat avec différents acteurs de son territoire.

Cette logique est un marqueur identitaire fort, traduisant les aspirations collectives, démocratiques et sociales de l'association.

Les liens nombreux avec différents acteurs du territoire (Collectivités, associations, fédérations, commerçants...) favorisent l'interconnaissance, la mutualisation et l'action cohérente.

Les différents projets de l'association, projets pédagogiques, projet social, projet éducatif de territoire, réaffirment cette logique partenariale source de richesse et de diversité.

UNE VOLONTE EDUCATIVE

Cette volonté est le reflet de l'engagement et de l'investissement de tous les acteurs de l'association. De manière prépondérante elle est véhiculée et portée par les salariés et animateurs de l'association.

Cette logique s'accompagne d'un souhait d'investissement global auprès de l'association, du territoire et des ses habitants.

Les motivations évoquées par les salariés illustrent la volonté d' «utilité ».

Développer l'image de l'association et promouvoir ses actions
Prise en compte et accompagnement des besoins individuels
Proposer des services utiles et de qualité pour le territoire

A ces motivations générales sont associées des notions non exhaustives, de soutien, de découverte, de lien, de partage, d'accompagnement, de service, qui imagent **les intentions éducatives fortes, associées à l'engagement des salariés/animateurs.**



- Soutenir les personnes en difficultés sociales, familiales ...
- Renforcer les liens familiaux et les relations parent/enfant
- Favoriser le plaisir, l'enrichissement et l'épanouissement
- Contribuer au Vivre Ensemble

Des intentions aux principes.

Les intentions affichées reposent sur une prise en compte des besoins individuels et collectifs, étayés par des actions basées sur :

- une démarche de qualité éducative :

Dans toutes nos actions, nous privilégions le respect d'autrui, la dynamique de groupe, la coopération et l'entraide.

Nos interventions adoptent une posture bienveillante, d'écoute et de connaissance réciproque.

Notre démarche est construite sur une alternance entre les apports et les pratiques. Il est important d'offrir des espaces d'apprentissages et d'expérimentations par des formes variées. Les apports pouvant venir du groupe, de ressources extérieures, de l'encadrant. Il y a toujours une dimension personnelle dans l'expérimentation. Il s'agit d'un accompagnement à la fois collectif et individuel facilitant la prise en compte de son environnement et permettant les essais et la pratique.

Nous nous inscrivons dans une démarche de continuité éducative. L'acte éducatif doit se faire tout au long de la vie. Pour cela nous souhaitons des propositions et des actions pour tous. Nos structures enfance-jeunesse permettent une continuité de l'offre éducative de 3 à 25 ans. Notre volonté est de permettre les passerelles, les prolongements, les partenariats, dans les actions menées avec nos différents publics.

Au travers du Projet Educatif de Territoire, pensé et coordonné par l'association, la volonté est d'associer toute la Communauté éducative, pour la mise en place d'un projet cohérent au service de l'enfant, afin de favoriser notamment l'épanouissement, la curiosité, le vivre ensemble, l'égalité des chances...

La volonté de qualité se traduit également par l'adhésion au Plan Mercredi et à ses ambitions éducatives.

Conscients que les modes relationnels comme ceux de la participation ou du choix évoluent continuellement, nous sommes en constante recherche pour modifier, adapter ou réinventer nos façons de faire, afin de construire ensemble nos temps de loisirs, nos actions et nos services.

- le respect des rythmes individuels :

Tous les temps de la vie de l'enfant, du jeune ou de l'adulte sont des temps d'éducation où l'apprentissage, la rencontre et le plaisir doivent être au rendez-vous. Ces temps sont formels (école, travail...), informels (familles, pairs) ou non-formels (accueils de loisirs, séjours, activités socioculturelles...).

Nous prenons en compte l'ensemble de ces temps et leurs interactions en nous efforçant de concevoir des projets respectant au mieux les rythmes de chaque individu.

Cela doit se traduire dans un aménagement spatial et temporel des structures et des activités. Nos structures enfance jeunesse sont pensées pour répondre aux besoins du public accueilli (espace calme, espace lecture, salle de repos, zone d'activités plus intenses...) et s'efforcent de respecter leurs rythmes chrono-biologiques. Des repères temporels sont donnés, ainsi que des espaces de transitions, pour harmoniser au mieux les rythmes individuels et collectifs.

Nos actions, nos activités, nos services, sont réfléchis et positionnés dans des temps et dans des lieux favorisant l'accessibilité et la participation des publics.

Nos choix d'organisation tant matériels que pédagogiques assurent la prise en compte des besoins, des envies, des rythmes spécifiques de chacun.

De manière générale, la mise en place d'accueils pensés par et pour les enfants, les parents et les salariés permettent les conditions nécessaires au plaisir d'agir et au vivre ensemble.

- le principe de Coéducation :

Nous nous inscrivons, dans un principe de coéducation. Celle-ci a pour objectif de réaffirmer et d'articuler notre lien à l'école, aux parents, à la collectivité. Elle conforte notre association comme un partenaire éducatif et d'animation de la vie sociale incontournable sur le territoire.

Nous sommes partie prenante de la coéducation et de ses enjeux : créer et penser la complémentarité et les spécificités des projets de tous les partenaires éducatifs.

Notre démarche de coéducation s'appuie sur un lien fort et ancien avec les écoles, investissant des temps scolaires (USEP, Classe découvertes, sorties, projets...) et périscolaire (ALAE, TAP,..). Il s'agit donc, à la fois, de participer au processus de coéducation mais aussi, d'accompagner l'ensemble des partenaires (école, collectivités, parents et associations) à l'élaboration d'un projet territorial commun.

Notre projet social (EVS) entend recueillir les « voix » du territoire et permettre l'expression et/ou la prise en compte des besoins des habitants.

Nos actions se fondent sur un principe d'interconnaissance, de communication, de co-construction, avec les partenaires sociaux, les collectivités, les familles, les associations...

L'implication et la mobilisation de tous les acteurs d'un territoire sont une source de cohérence et de sens. Nous sommes convaincus que la concertation et la participation favorisent l'engagement de chaque entité éducative.

- une pédagogie inspirée du mouvement de l'Education Populaire :

Fédérés à la Ligue de l'Enseignement de l'Aveyron, nous adhérons pleinement au mouvement et aux idées de l'Education Populaire.

Nos attitudes pédagogiques reconnaissent la personne comme acteur, voire auteur, de ses projets de vacances, de loisirs, d'évolutions, d'apprentissages... Nous affirmons notre volonté d'accompagner nos différents publics tout au long de leurs parcours éducatifs ; de l'idée au projet jusqu'à son évaluation finale.

Actant le principe que nos publics sont acteurs de leurs temps d'éducation, nos propositions doivent être en résonance avec les besoins et les mouvements sociétaux.

Nous rappelons cette logique par référence au projet éducatif de la Ligue de l'Enseignement : « *Pour conserver la place privilégiée de l'individu dans nos actions, il est indispensable de rester en phase avec les attentes et les besoins contemporains, et de conceptualiser, d'expérimenter et de mettre en œuvre des contenus et des méthodes offrant un cadre propice et donnant envie à chacun de s'investir dans une démarche de coéducation* ».

L'évaluation.

Notre projet et notre démarche pédagogique incluent la mise en place d'une évaluation ; évaluation de nos actions, de nos collectifs et éventuellement des individus qui les composent.

Cette évaluation n'est en aucun cas un contrôle, matérialisé par un classement, une sanction ou une notation. Elle doit se baser sur des critères objectifs fixés ou non, des faits, et des éléments quantifiables.

Toute évaluation doit servir à la progression.

L'évaluation doit se faire par l'analyse de manière à mettre en balance les objectifs fixés dans les différents projets (pédagogiques, EVS, PEDT...) ainsi que les actions et effets associés, au regard des besoins du territoire et des publics.

Elle consiste à mesurer la pertinence des actions engagées et doit permettre la mise en cohérence et l'adaptation en fonction de besoins, de problématiques ou d'évolutions nouvelles.

L'évaluation fait partie intégrante de tout projet puisqu'elle en caractérise l'utilité. Elle doit disposer du temps nécessaire, pour permettre le questionnement et l'analyse.

L'évaluation prend tout son sens lorsqu'elle est partagée, co-construite, basée sur le dialogue, s'appuyant sur différents regards et critères objectifs.

Le dialogue dans le collectif, entre acteurs salariés, dirigeants, entre équipe de bénévoles, avec les animateurs saisonniers, dans les groupes de jeunes et d'enfants, ou bien avec les familles, permet de partager le processus évaluatif.

La prise en compte et l'expression de plusieurs avis est réaffirmée, se faisant possiblement sous différents angles (court, moyen ou long terme).

Un regard ou un accompagnement extérieur peut être ajouté, cela favorisant tant que possible la neutralité et la prise de distance.

L'évaluation individuelle, établie ensemble et portant des critères et des indicateurs précis, nous permet d'accompagner les participants (enfants accueillis, stagiaires...) dans leur progression et dans le respect de leur individualité.



UNE VOLONTE D'AGIR

C'est cette intention très concrète qui anime au quotidien chacun des acteurs de l'association. Quelle que soit notre place, d'animateur, de dirigeant, d'administrateur ou de bénévole, c'est dans une logique d'actions tangibles, visibles et utiles que nous œuvrons, en direction de divers publics.

Notre investissement en direction des Familles

Au cœur de nos préoccupations, nos services et nos intentions éducatives s'orientent grandement vers les familles. Responsables de leurs enfants, éducateurs, protecteurs, guides... Les parents sont avant tout des individus avec des savoirs, une histoire, des expériences. Pour nous, les informer et les associer est une exigence pour leur permettre de s'investir, de s'impliquer dans les temps de vie éducatifs de leur enfant.

Nos volontés affichées pour une action globale et cohérente :

Interroger et connaître les souhaits et besoins

Impliquer, associer et faire participer

Faciliter le rôle de parent par de l'écoute, de l'information, de l'action

Favoriser les liens et la communication: entre parents, entre parents et enfants, entre les familles et l'association.

Connaître, associer et accompagner les familles au travers de nos différentes actions, résumant notre logique, garante du maintien de la Vie sur notre territoire et de toutes ses composantes.

Nos actions, nos services revendiquent un impact sur la qualité de vie, les dynamiques économiques, de populations et de services animant le territoire.

Quelque soit l'action menée, celle-ci réaffirme les intentions et objectifs éducatifs suivants :



Adapter au mieux les actions aux publics

Donner plus de sens à l'action

Soutenir et accompagner

Renforcer le Vivre Ensemble



Notre investissement en direction des Enfants et des Jeunes

L'enfant ou l'adolescent est une personne à part entière avec son histoire, sa culture, ses envies, ses idées, ses peurs, ses rêves, ses compétences. Elle attire et requiert toute notre attention dans la déclinaison de nos diverses actions éducatives, de loisirs, sur ses différents temps de vie (scolaire, périscolaire, extrascolaire).

L'histoire nous rappelle que l'association est issue d'un mouvement d'émancipation et d'une volonté d'engagement de la jeunesse. Le développement de l'Office Social et Culturel repose sur la dominante Enfance-Jeunesse, axe majeur des actions de l'association.

Notre évolution s'accompagne de volontés immuables, tournées vers l'enfant et partagées par tous les acteurs de l'association :

Favoriser l'implication dans la vie du territoire et les actions citoyennes
Favoriser l'épanouissement, la confiance en soi, et l'autonomie
Favoriser la curiosité et l'esprit critique
Favoriser le respect de soi, des autres et de son environnement
Permettre la socialisation, la rencontre et l'échange

Nos volontés rappellent le fait que l'individu est l'acteur de sa propre éducation et le moteur d'évolutions personnelles et collectives.

Pour garantir nos volontés, toutes nos actions reposent sur les intentions et objectifs généraux suivants :



Développer la capacité d'agir
Eveiller les consciences et les esprits
S'adapter, grandir et évoluer sereinement
Renforcer le Vivre Ensemble

Notre investissement en direction des Habitants

Chaque individu, chaque adulte, chaque senior, chaque famille est une entité à part entière, respectable et respectée dans son histoire, sa construction, ses aspirations, ses désirs.

Quel que soient ses orientations politiques, philosophiques, religieuses, sexuelles..., chaque personne doit pouvoir prendre part à la vie du territoire et de l'association.

En cohérence avec notre projet, chaque individu peut trouver dans nos différentes actions le moyen de s'investir, de se divertir, de s'informer, d'être aidé, et de s'épanouir sur son territoire de vie.

Que la personne soit adhérente ou non à l'association, nous voulons être à l'écoute et réceptifs aux échos des habitants, permettant potentiellement les expressions collectives et individuelles.

Notre implication locale se fait sur la base des volontés suivantes :

Favoriser l'initiative individuelle et collective

Accompagner, soutenir et développer les services aux habitants

Favoriser le lien et la mixité sociale, lutter contre l'isolement

Faire vivre le territoire: programmer, initier, animer, rassembler...

Comme évoqué plus haut notre ambition est de contribuer à la qualité de vie sur le territoire, conscients que celle-ci est de l'ordre de composantes multifactorielles, nous nous proposons d'offrir des espaces d'expressions et d'agir de manière adaptée et cohérente dans un environnement mouvant.

Cette ambition s'accompagne des objectifs généraux suivant :



Maintenir la Vie du territoire

Promouvoir la justice sociale

Contribuer au Vivre Ensemble

Soutenir et accompagner

Le projet EVS de l'association, décliné dans un projet social, est principalement le levier pour l'action en direction des habitants. Ce projet s'appuie sur une analyse du territoire et de ses besoins. Cette étude régulière (tous les 4 ans), permet l'adaptation et la cohérence des actions de l'association.

Notre volonté d'action sur le territoire, en direction des habitants, par l'action collective et le partenariat se traduit dans l'opérationnalisation d'axes prioritaires, tous régis et en concordance avec nos ambitions éducatives.



NOS MOYENS D'EXPRESSION

Nos volontés s'affirment sur la base de notre Projet Educatif et s'expriment au travers de différents moyens internes et externes à l'association.

LES STRUCTURES SUPPORTS AU PROJET.

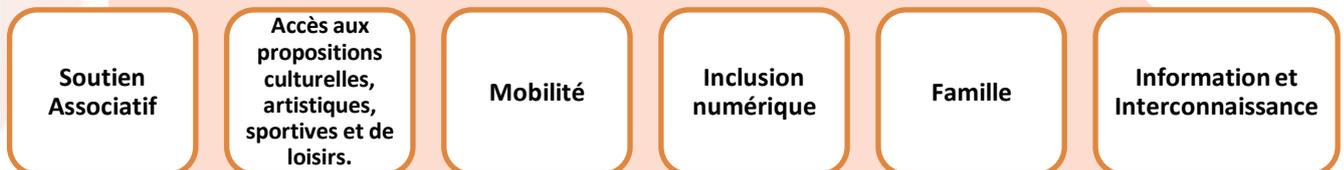
Ces leviers, supports à l'expression de nos pédagogies et outils dans la diffusion de nos ambitions et nos valeurs, sont des structures déclarées auprès de services de l'Etat, de la CAF et /ou dispose d'un projet pédagogique ou de développement propre, en accord avec notre projet éducatif.

L'Espace de Vie Sociale.

Obtenu pour la première fois en Juillet 2017, l'agrément EVS positionne l'OSCC comme un acteur de l'animation de la vie sociale du territoire. Ce statut confirme la volonté et la capacité de l'association à mobiliser les habitants du territoire autour d'actions collectives, partenariales et d'intérêt général.

La mise en œuvre des actions s'appuie sur un diagnostic de territoire afin d'en assurer leur cohérence.

Le projet EVS de l'association priorise 6 axes de développement :



La contextualisation du projet, l'analyse des besoins identifiés du territoire et le descriptif des axes de développement retenus sont présentés dans le document « Projet Espace de Vie Sociale de l'OSCC »

Les Accueil Collectifs de Mineurs.

Ce champ d'actions correspond à l'axe de développement majeur et historique de l'association.

Les structures d'accueils sont organisées sur les temps extra et périscolaires afin de permettre la cohérence et la continuité éducative souhaitées et affichées dans notre projet.

Au niveau de leur déclaration, 6 structures sont déclarées auprès des Services Départementaux de l'Education Nationale et de son Service Départemental à la Jeunesse à l'Engagement et aux Sports (SDJES). Ces 6 déclarations donnent lieu à 3 regroupements au niveau des services de la CAF pour le suivi des prestations de services.

Les regroupements CAF	Les Accueils identifiés	Les Accueil déclarés au SDJES
Accueil Adolescents - Jeunes	Accueil de Jeunes 14- 25 ans	1 convention Accueil de Jeunes
	Accueil de Loisirs Ados 10-13 ans	1 accueil périscolaire (Mercredi)
		1 accueil extrascolaire (Samedi - Vacances)
Accueils Périscolaires	Accueil Périscolaire école Beau Soleil	1 accueil périscolaire (TAP)
	Accueil Périscolaire école Pierre Riols site de Chantefable	1 accueil périscolaire (TAP- ALAE- ALSH mercredi)
	Accueil Périscolaire école Pierre Riols	
	Accueil Périscolaire Mercredi ALSH	
Accueil Extrascolaire	Accueil de Loisirs 3-11 ans	1 accueil extrascolaire (vacances)

Accueil de Loisirs Associé à l'Écoles (ALAE) Élémentaire « Pierre Riols » :

L'ALAE est un dispositif périscolaire visant à ponctuer la journée scolaire des enfants par des activités ludiques et éducatives. Les activités peuvent se faire le relais du projet d'école et/ou de projet plus ponctuels.

Différents **objectifs généraux** sont rattachés à ces temps d'animations :

- Permettre à l'enfant de sortir du cadre scolaire.
- Permettre à l'enfant de découvrir et de s'enrichir par le biais d'activités ludiques.
- Permettre à l'enfant d'être acteur de son temps libre.

L'ALAE est proposé sur l'ensemble scolaire Pierre RIOLS et sur les deux sites qui le constituent :

- Sur le site Pierre Riols (CP au CM2):
 - De 12h à 12h45 (pour les enfants qui mangent au 2ème service)
 - De 13h à 13h45 (pour les enfants du 1^{er} service)
- Sur le site Chantefable (GS):
 - De 13h à 14 les Mardis et Vendredis

Pour pouvoir participer aux activités ALAE, l'inscription est obligatoire. Un dossier de présentation et une feuille d'inscription sont distribués aux familles en début d'année scolaire.

Le coût par jour et par enfant est fixé à 0.80 €, ou de 0.70 € pour les familles non imposables. Chaque fin de trimestre, une facture sera adressée à la famille.

Les enfants inscrits présents à la garderie sur un des deux créneaux ont la possibilité de choisir une activité proposée, qu'ils mangent ou non au restaurant scolaire.

Les activités proposées, encadrées par des animateurs de l'OSC, sont par exemple, les sports collectifs, les arts plastiques, des contes, des jeux extérieurs, ...

Le dispositif d'Aide aux Devoirs.

En complément des actions périscolaire, un service d'aide aux devoirs est proposé aux familles et aux enfants du site Pierre Riols. Cette action ne fait pas l'objet d'une déclaration auprès au SDJES ou à la CAF.

Les objectifs en sont les suivants :

- Harmoniser les actions menées par tous les co-éducateurs (enseignants, familles, associations, mairie) pour mieux répondre aux besoins des familles et mieux adapter les activités en direction de l'enfant.
- Développer l'autonomie de l'enfant dans son travail scolaire.

Ce dispositif est encadré par les animateurs de l'OSCC avec le secours de bénévoles de l'association.

Les enfants sont répartis par niveau de classe pour un accompagnement plus efficace.

Les enfants inscrits à cette activité sont sous la responsabilité de l'équipe de l'OSCC de 17h15 à 18h ou jusqu'à la fin de leur travail, puis sont libérés dans la cour et pris en charge par la garderie périscolaire.

Il est important que les parents prennent connaissance du travail effectué lors de l'aide aux devoirs. En effet, le nombre d'inscrits ne permet pas aux bénévoles et animateurs d'assurer l'intégralité du suivi des devoirs journaliers.

Pour pouvoir participer à l'aide aux devoirs, l'inscription est obligatoire. Comme pour l'ALAE, la fiche d'inscription est à remplir dans le dossier de présentation des dispositifs périscolaires, distribué en début d'année scolaire.

Tarifs :
5 € par mois pour un enfant
8 € par mois pour deux enfants

Accueils Périscolaires dans le cadre des TAP ou APE :

Ces activités sont la résultante de la mise en application de la réforme des rythmes scolaires. La municipalité de Capdenac-Gare a appliqué cette réforme de l'organisation du temps scolaire dans ses écoles primaires publiques à la rentrée 2014.

Le Projet Educatif de Territoire (PEDT) est le document qui présente et qui régit la mise en œuvre de l'organisation éducative liée à cette réforme.

Il se veut un outil de collaboration locale, permettant d'organiser les activités périscolaires en complémentarité avec l'enseignement scolaire, prenant en compte l'offre périscolaire existante et s'appuyant sur les différentes ressources et différents dispositifs existants.

Un comité de pilotage, réunissant l'ensemble des représentants des acteurs ou partenaires, travaille à l'élaboration, la mise en place, le suivi de ce projet et de ses ajustements, modifications ou améliorations nécessaires.

L'OSCC assure la construction, la coordination et l'animation du PEDT de la ville de CAPDENAC GARE.

En Septembre 2021, un avenant **Plan Mercredi** est venu compléter le PEDT existant.

Le label Plan mercredi permet de mettre en avant des activités périscolaires de qualité. Pour les familles, c'est un gage de la qualité éducative des activités proposées et du savoir-faire des équipes d'encadrement.

Les objectifs éducatifs portés par le PEDT sont les suivants :

- Développer la curiosité, l'ouverture d'esprit
- Développer le bien-vivre ensemble
- Favoriser l'égalité des chances
- Favoriser l'épanouissement personnel et collectif des enfants
- Contribuer à la formation du citoyen
- Aller vers l'autonomie

Pour concourir à ces objectifs l'OSCC organise des **Temps d'Activités Péri-éducatives (TAP) ou Activités Péri Educatives (APE)** dans les écoles publiques de Capdenac.

Les activités proposées couvrent des domaines très variés (sports, arts et culture, loisirs éducatifs, découverte de l'environnement, yoga, du langage des signes, initiation aux notions de sécurité et 1ers secours, etc).

Elles sont encadrées par des animateurs de l'OSCC, des intervenants compétents mis à disposition par les associations locales partenaires ou des prestataires de services.

Elles sont **proposées de 16h à 17h** :

- Lundis et Jeudis pour les classes de GS + CP, CP, CE1 et CE2
- Mardis et Vendredis pour les classes de PS, MS + CE2/CM1, CM1 et CM2.

Elles sont **gratuites** et ouvertes à tous les enfants.

Pour y participer une inscription annuelle est nécessaire. (Dossier périscolaire remis en début d'année)

Dans la mesure du possible, il sera proposé par cycle : 1 activité sportive et 1 activité culturelle.

Du CP au CM2 :

Les jours où l'enfant est concerné par les activités péri-éducatives, il y participe (inscription obligatoire) ou quitte l'école entre 16h et 16h15 (pas d'accès à la garderie périscolaire)

Les jours où l'enfant n'est pas concerné par les activités péri-éducatives, il peut quitter l'école à 16h ou être accueilli en garderie périscolaire.

De la Petite à la Grande Sections :

Les jours où l'enfant est concerné par les activités éducatives, plusieurs possibilités sont offertes : y participer, être en garderie ou être récupéré.

Pour les enfants de maternelle uniquement, une organisation spécifique, pour s'adapter aux mieux aux besoins du jeune enfant, est retenue. Ils auront le choix de participer à une activité organisée par un intervenant présent (lundi et jeudi, dans la limite du taux d'encadrement) ou de rester en garderie.

L'inscription est annuelle. Les groupes d'activités sont formés pour l'année scolaire.

Tout changement du régime d'inscription (inscription / désinscription aux activités) pourra se faire uniquement en fin de période par un mot sur le cahier de liaison de l'élève.

Accueil de Loisirs Sans Hébergement 3-11 ans :

(voir Annexe 1).

Cette structure est un des services essentiel pour le territoire et les familles qui y résident. Il apparaît comme un moyen de garde et de loisirs pour bon nombre de parents.

Avant toute chose, la structure a l'ambition d'être une structure éducative, émancipatrice et de socialisation.

Les objectifs généraux suivant y sont associés :

- Permettre à l'enfant de s'intégrer et de participer à la vie sociale.
- Amener l'enfant à développer son esprit d'initiative et son autonomie.
- Amener l'enfant à découvrir, à s'enrichir.

L'accueil de loisirs recense un fonctionnement périscolaire, le mercredi à la journée, sur deux sites, avec un local pour le matin et un local pour l'après midi. Ce fonctionnement se fait dans le cadre du label Plan Mercredi et des objectifs y étant associés.

Un fonctionnement extrascolaire est assuré sur toutes les périodes de vacances.

Le projet pédagogique de la structure en détaille le fonctionnement ainsi que les objectifs et les moyens associés pour concourir aux intentions éducatives de l'association et aux priorités de l'accueil.

Accueil de Loisirs Ados 10-13 ans - Accueil de Jeunes 14-25 ans :

(voir Annexe 2).

En 2007, un diagnostic local mené par l'Office Social et Culturel fait apparaître clairement chez les jeunes le besoin de se rencontrer pour échanger et s'amuser ainsi que la volonté de s'impliquer dans une association ou l'organisation d'évènements. A ce titre 81% des jeunes s'étant exprimés réclament un local jeunes et plus de la moitié souhaitent s'y impliquer. Ce besoin et ce souhait d'accueil est aussi évoqué par les familles capdenacoises et les associations locales.

Cet accueil répond aux objectifs de la politique jeunesse du Grand Figeac dont le projet éducatif vise à harmoniser les pratiques éducatives des différents acteurs sur le territoire.

En 2010, l'Espace Jeunes s'est doté de 2 types d'accueils différents :

- **Un Accueil de Loisirs Ados 10-13 ans (compétence Communale).**
- **Un Accueil de Jeunes 14-25 ans (compétence Communautaire).**

Ces deux types d'accueil ont été créés pour répondre à des contraintes administratives et à des besoins différents en fonction des âges des jeunes accueillis.

Au sein du local, 2 salles ont été aménagées, pour permettre l'accueil sur des créneaux identiques et répondre aux besoins de chacune des tranches d'âges.

Chaque structure identifie son organisation, ses objectifs et priorités dans un projet pédagogique.

A compter de 2023, l'accueil de jeunes entrera dans le dispositif PS Jeunes de la CAF. Cette contractualisation pluriannuelle donnera lieu à une analyse de territoire et une étude des besoins et attentes de la jeunesse.

Les séjours :

Chaque structure extrascolaire pour répondre au mieux aux objectifs éducatifs et pédagogiques fixés proposera au cours des petites et/ou grandes vacances des séjours à thèmes.

Ces activités doivent contribuer dans leur structuration et leur fonctionnement à l'opérationnalisation des axes du projet éducatif de l'association.

Elles seront le prolongement et un des outils des projets pédagogiques des Accueils Collectifs de Mineurs.

Les séjours doivent permettre d'approfondir une thématique, d'explorer un univers et contribuer ainsi, à éveiller la curiosité, au vivre ensemble et à l'autonomie.

En fonction des structures, sur l'accueil de jeunes par exemple, les séjours pourront être structurés par les enfants eux même, avec l'accompagnement des animateurs.

Ces activités pourront se dérouler sur une période de 2 à 5 jours et revêtir la forme de séjour court ou séjour accessoire.

Le Conseil Municipal Enfants.

Ce dispositif d'accompagnement à la citoyenneté est organisé par l'OSCC, avec le soutien de la Mairie de Capdenac.

Sur une durée de mandat de 2 ans, le CME regroupe des enfants, élus en classe de CM1, CM2 et/ou 6^{ème} (écoles et collèges publics et privés), afin d'agir et de mettre en place des projets pour la commune et ses habitants. La jeunesse restant la priorité.

Les objectifs en sont les suivants :

- Apprendre aux enfants ce qu'est la démocratie et les aider à trouver leur place de citoyens en leur donnant la parole.
- Recueillir les idées des enfants, pour participer à améliorer la vie de tous les Capdenacois.
- Rendre les enfants acteurs dans leur ville, en leur faisant découvrir leurs droits et devoirs, et en leur permettant de réaliser des projets utiles à leurs pairs et au plus grand nombre (sport, environnement, culture, solidarité, ...).

Les actions de jeunes élus peuvent prendre différentes formes (animations ponctuelles, aménagement public...) et se faire dans différents domaines (écologie, solidarité, sport, culture, ...)

Les partenariats avec l'École.

L'association a la volonté d'être un partenaire de l'école publique par ses actions complémentaires, son soutien, ses ressources, mobilisés sur le temps scolaire, périscolaire, voire extrascolaire.

Au travers du Projet Educatif de Territoire - Plan Mercredi, les partenariats sont explicités afin de mettre en évidence la complémentarité et la cohérence éducatives pour les différents temps de l'enfant.

Les objectifs associés visent à :

- mettre en cohérence les projets d'écoles et les projets pédagogiques (ALSH, ALAE)
- décliner des parcours éducatifs sur les temps scolaires et périscolaires.
- assurer la collaboration entre équipes (enseignante et d'animation)

(voir **Annexe 3**)

Les actions au sein et en partenariat avec l'école se font au travers des structures ACM détaillés ci-dessus, mais pas seulement.

De nombreuses actions se font en dehors du fonctionnement habituel des accueils.

L'association intervient notamment dans l'animation USEP (Union Sportive de l'Enseignement du Premier Degré) au travers de séances et rencontres EPS structurées et menées avec les classes maternelles et élémentaires des écoles publiques.

Les animateurs de l'association sont régulièrement sollicités pour :

- l'organisation et l'encadrement de sorties scolaires.
- l'encadrement de classes découvertes
- des interventions spécifiques en temps scolaire (Promeneurs du Net, Présentation CME...).

Ces quelques exemples illustrent la diversité du partenariat avec l'école, synonyme de cohérence et d'évolution partagée.

LES MOYENS MATERIELS ET EQUIPEMENTS

Pour la mise en œuvre de son projet, l'association dispose de matériels qui lui sont propres et d'équipements mis à disposition par la collectivité.

Pour ces actions liées aux structures ACM et à l'animation de la vie Sociale **la commune de Capdenac-Gare met à disposition** de l'Office Social et Culturel de manière régulière ou ponctuelle :

- Les locaux de l'école primaire publique Pierre Riols (sites Pierre Riols et Chantefable) (salle d'accueil, salle d'activités, informatique, cours...) et de l'école maternelle Beau Soleil.
- La salle du centre aéré (accueil ALSH du Mercredi matin + ateliers socioculturels)
- La cantine municipale
- Le gymnase municipal
- La salle du dojo
- Stades et squares
- Parc de Capèle

- Salle de raquettes
- Local route de Lasfargues destiné à l'Espace Jeunes
- Salle des fêtes
- Cinéma Atmosphère
- Salle du CAC
- Salle de réunions diverses (salle du Conseil, locaux associatifs...)

Sur demande et en fonction des besoins de l'association, la Mairie de Capdenac Gare peut mettre à disposition du matériel et de la logistique : tables, bancs, grilles expositions, barrières, stand pliant, soutien humain via ses services techniques, véhicule utilitaire et de transport 9 places...

Le bâtiment, siège de l'OSCC, au 2 rue Polonceau est mis à disposition par la Mairie de Capdenac Gare.

L'association dispose de moyens qui lui appartiennent :

- matériel informatique
- matériel de bureau
- matériel de sonorisation
- matériel d'animation (jeux de sociétés, baby foot, table de ping-pong, jouets, jeux,)
- matériel sportif
- mobilier enfant : tables, chaises, banquettes...
- minibus électrique 9 places





ANNEXES



Annexe 1

Centre de Loisirs Capdenac-Gare **Notice d'informations**

Le Centre de Loisirs affirme par son projet pédagogique, l'intention de mettre l'enfant au cœur de son fonctionnement, acteur de son éducation.

Nos objectifs visent à donner plus de choix et de liberté à l'enfant, respectant ainsi au mieux son rythme, ses besoins et ses envies.

- **CONDITIONS D'ACCES :**

Le Centre de Loisirs fonctionne dans les **locaux de l'école Pierre Riols : 5, Avenue Albert Thomas 12700 CAPDENAC GARE.**

Cas particulier : le **Mercredi** matin de 7h30 à 12h (en période scolaire) le Centre de Loisirs fonctionne dans **la salle du centre aéré, à Lavernhe, rue du centre aéré 12 700 CAPDENAC GARE.**

La structure est **ouverte à tous les enfants, sans distinction de lieu de résidence, à partir de 3 ans (l'enfant devant être propre).**

Notre équipe est composée de personnel diplômé ayant une expérience dans le domaine de l'enfance et de l'animation.

- **JOURS ET HORAIRES D'OUVERTURES :**

- **Période de vacances : ouverture de 7h30 à 18H.**

Accueil à la journée ou à la demi-journée. Ouvert sur toutes les vacances.

- **Mercredi en période scolaire : ouverture de 7h30 à 18H.**

Accueil à la journée ou à la demi-journée.

- **MODALITES DE FONCTIONNEMENT :**

- **L'enfant est sous la responsabilité du Centre de Loisirs sur l'amplitude horaire totale prévue.** Une décharge parentale doit être adressée à la structure pour tout départ d'enfant accompagné d'une personne non mentionnée dans sa fiche individuelle d'inscription. La prise en charge de votre enfant débute au moment précis où vous le confiez à un des membres de l'équipe pédagogique.

- Les familles s'engagent à ce que l'enfant ne possède **pas d'objets de valeurs** durant sa présence sur le Centre de Loisirs. Dans le cas contraire, l'association décline toute responsabilité en cas de casse, détérioration, de perte ou de vol.

- Pour les enfants sous traitement médical, les parents doivent fournir à l'équipe d'animation, les médicaments ainsi que l'ordonnance (même pour de l'homéopathie). **Aucun médicament ne sera donné sans ordonnance (même avec autorisation parentale).**

- **MODALITES D'INSCRIPTION :**

Préalable : Un dossier administratif d'inscription est à compléter chaque année (*début d'année civile ou première venue*) par les parents ou les responsables légaux de l'enfant. Ce document est disponible sur le Centre de Loisirs, au bureau de l'OSCC ou sur le site www.vieacapdenac.fr.

Les réservations (inscription aux journées) sont obligatoires et ne peuvent s'effectuer qu'après la remise du dossier administratif complet. Leur validation devra être confirmée par la structure.

(Une demande de réservation ne signifie pas inscription définitive. Elle sera en fonction de la capacité d'accueil du Centre de Loisirs et de la réglementation en vigueur.)

- Vacances scolaires :

L'inscription est à effectuer au minimum 3 jours avant la date de présence de l'enfant sur la structure (week-end exclus).

- Mercredis (périodes scolaires)

L'inscription est à effectuer au minimum 3 jours avant la date de présence de l'enfant sur la structure (week-end exclus).

Annulation : Les délais incompressibles d'annulation sont les suivants :

- Pour les mercredis : **au plus tard le vendredi précédent.**

- Vacances scolaires : **3 jours avant le jour concerné (week-end exclus).**

Toute annulation, hors délais, devra être accompagnée d'un justificatif (médical, de travail, évènement familial, etc...). Si aucun justificatif n'est fourni dans les 3 jours, l'absence sera facturée au tarif en vigueur.

Les démarches sont à faire :

- par mail : cl.capdenac@gmail.com

- par téléphone au **06.70.77.49.71**, du Lundi au Vendredi, entre 12h et 18h / de 8h à 18h en période de vacances

RAMASSAGE: Uniquement pour les enfants scolarisés sur Capdenac-Gare (école Pierre Riols dont site Chantefable, école Beau Soleil): tous les mercredis midi un animateur du Centre de Loisirs pourra prendre en charge les enfants inscrits dès 12H au sein de leur école. Pour pouvoir bénéficier de ce ramassage gratuit, il est nécessaire de le signaler sur la fiche individuelle d'inscription.

Une dépose sur les activités associatives (à proximité du Centre de Loisirs) du mercredi après midi est également possible. Pour cela il est nécessaire de prendre contact avec la structure.

- Passerelle Centre de Loisirs – Espace jeunes

Pour les jeunes de 10 ans et plus vous avez l'opportunité de bénéficier de l'Espace Jeunes (EJ) via une nouvelle inscription. L'EJ n'étant pas ouvert en matinée, notre structure propose d'accueillir le jeune au Centre de Loisirs le matin et pour le repas, puis d'effectuer le transport jusqu'à l'EJ à 14h (ouverture 14h-18h).

Pour tout déplacement, l'autorisation devra être validée sur la Fiche Individuelle d'Inscription.

- **TARIFS :**

Les tarifs du Centre de Loisirs sont **dégressifs en fonction du Quotient Familial (QF) CAF** et sont fonction des communes de résidence. Pour l'Aveyron, la feuille CAF « **Attestation de droit Pass ALSH** » de l'année en cours, est indispensable pour bénéficier de cette dégressivité de tarif.

	<u>Communes conventionnées</u> Capdenac Gare - Asprières - Sonnac - Naussac - Causse et Diège	<u>Communes non conventionnées</u> Autres Communes
- La journée :	entre 12€ et 14€	entre 14€ et 16€
- La demi-journée+ repas	entre 9€ et 11€	entre 11€ et 13€
- La demi-journée	entre 6 € et 8 €	entre 8 € et 10 €

*Pour les familles Capdenacoises et Sonnacaises non imposables, le CCAS de la Mairie de Capdenac-Gare et la mairie de Sonnac apportent une aide financière de 2.50€/jour. (Fournir impérativement le dernier avis d'imposition reçu pour en bénéficier)
(Prise en compte des Pass Accueil MSA Midi-Pyrénées Nord et aides des Comité d'Entreprises)*

Facturation : elle est faite mensuellement par courrier ou par mail, adressée au responsable légal ou au référent de l'enfant.

Règlement : le paiement peut se faire par chèque (à l'ordre de l'Office Social et Culturel du Capdenacois), espèces ou virement bancaire. Les chèques Vacances ANCV et les titres CESU matérialisés sont également acceptés.

- **CONSULTATIONS QUOTIENT FAMILIAL:(FAMILLES AVEYRONNAISES)**

Nous vous informons que la Caisse d'Allocations Familiales met à notre disposition un service Internet à caractère professionnel qui nous permet de consulter les éléments de votre dossier (Quotient familial) nécessaires à l'exercice de notre mission.

Conformément à la loi « informatique et libertés » n°78-17 du 6 janvier 1978, nous vous rappelons que vous pouvez vous opposer à la consultation de ces informations en nous contactant par courrier. Dans ce cas, il vous appartient de nous fournir les informations nécessaires au traitement de votre dossier.

- **LE RESPONSABLE LEGAL ET/OU LES REFERENTS S'ENGAGENT :**

- **A transmettre à l'association, les éventuels changements d'adresses, de coordonnées téléphoniques concernant les personnes à contacter.**
- **A régler l'intégralité des frais dus au titre du Centre de Loisirs.**
- **A rembourser les frais médicaux, chirurgicaux et pharmaceutiques éventuels.**

- **SANCTIONS :**

Il peut être mis fin à l'accueil dans la structure et sur les autres activités payantes de l'Association OSCC, à l'initiative de l'organisateur, dans les cas suivant :

- **Non-respect du présent règlement.**
- **Non-respect des horaires d'ouverture et fermeture.**
- **En cas de comportement jugé dangereux d'un enfant pour lui-même, les autres enfants ou le personnel, l'équipe pourra procéder à une exclusion temporaire ou définitive (un entretien avec la famille aura lieu).**
- **Non paiement des factures** (au-delà du 4^{ème} courrier de relance de paiement, l'association se réserve le droit de procéder au recouvrement de la dette par différentes voies de recours).

Centre des Loisirs Capdenac : 06.70.77.49.71 mail : cl.capdenac@gmail.com

Pour plus d'informations sur notre association : <http://vieacapdenac.fr>

Facebook -OSC Capdenac et Centre de Loisirs Capdenac

Règlement intérieur de l'Espace Jeunes

Le présent règlement régit le fonctionnement de l'Espace Jeunes de Capdenac Gare situé route de Lasfargues 12700 Capdenac Gare.

Conventionné avec la municipalité de Capdenac-Gare et le Grand-Figeac, l'Office Social et Culturel est l'acteur repéré pour la gestion et l'animation de l'Espace Jeunes. Les loisirs et les animations proposés font partie intégrante du projet global d'éducation populaire de l'Association, de ses orientations, de ses finalités éducatives et de ses valeurs laïques.

Objectifs:

Par son action l'association vise les objectifs suivants :

- répondre aux besoins d'autonomie des jeunes
- accompagner les jeunes vers la socialisation
- permettre la découverte et l'enrichissement
- amener l'individu à s'impliquer dans la vie du territoire et favoriser la citoyenneté
- responsabilisation, sensibilisation et prévention des risques.

D'autres objectifs, plus précis, et spécifiques à certaines tranches d'âges peuvent être instaurés chaque années au travers du projet pédagogique (disponible sur demande à l'espace jeunes).

Fonctionnement:

L'Espace Jeunes est un lieu de rencontres, d'échanges, d'informations et d'expressions favorisant l'émergence de projets et la création culturelle. L'accès doit se faire sans discrimination. Il est régit par un règlement intérieur se garantissant contre toutes formes de violences physique ou morale.

Le fonctionnement du local doit s'organiser pour les jeunes et par les jeunes, dans le respect des règles établies, sous l'autorité de l'Association Office Social et Culturel et de l'équipe d'animation. Lors de sa présence dans le local, le jeune est sous la responsabilité de l'animateur ainsi que lors des activités extérieures. Une participation financière (non systématique) et une autorisation parentale seront alors demandées aux jeunes pour chaque activité extérieure.

L'Espace Jeunes est **ouvert à tous les jeunes mineurs de plus de 10 ans**. Durant les temps d'ouverture, les jeunes peuvent **entrer et sortir du local quand ils le veulent** (sortie libre sur autorisation parentale uniquement; cf fiche d'inscription). La structure d'accueil s'est dotée de deux types de fonctionnements permettant d'accueillir les jeunes de 10 à 13 ans (Accueil de Loisirs Jeunes) et ceux de 14 à 25 ans (Accueil Jeunes).

Le matériel (baby foot, table de ping-pong, tables, chaises, télévision, jeux de société, ordinateur, consoles ...) mis à disposition des jeunes ne doit pas faire l'objet de dégradation ni de monopolisation.

Adhésion:

Pour pouvoir profiter pleinement du local et des activités les jeunes doivent **obligatoirement** :

- Souscrire une cotisation annuelle de 5 euros (cette dernière est valable 1 an).
- Faire remplir la fiche d'inscription
- Fournir l'attestation Pass Caf (12), ou les Pass évocation Jeunes MSA, pour les familles ayant droit. Ces attestations permettent l'obtention de réductions sur des sorties et/ou séjours
- Fournir le dernier avis d'imposition pour les familles Capdenacoise ou Sonnacoise non imposable.
- Fournir une attestation de responsabilité civile au nom du jeune.
- Fournir les photocopies des vaccinations
- Prendre connaissance du règlement intérieur

Horaires:

Fonctionnement en période scolaire :

Mercredi et Samedi de 14h00 à 18h00. Sauf jours fériés

Fonctionnement en période de vacances :

Du lundi au samedi de 14h00 à 18h00. Sauf jours fériés. Ouverture possible en soirée ou en matinée sur demande des jeunes. En cas de sortie organisée par l'Espace Jeunes, le local sera fermé.

Animations:

Des activités régulières (sportives, culturelles, manuelles...) sont proposées aux jeunes au local, sur Capdenac ou à l'extérieur. Ces animations pourront être ouvertes uniquement à l'Accueil de Loisirs Jeunes ou à l'Accueil de Jeunes selon les besoins. La programmation de ces activités peut se faire à la demande des jeunes. Les animateurs doivent amener les jeunes à être acteurs de leurs activités et leur faire découvrir des pratiques qu'ils ne connaissent pas.

Un programme d'activité est élaboré pour chaque vacance. En dehors des temps d'activités les jeunes venant au local peuvent faire des jeux de société, jouer au ping-pong au baby foot, ou simplement venir échanger, discuter avec leurs amis

Informatique :

L'utilisation d'Internet est régit par une charte (affichée au dessus des ordinateurs) dont chaque jeune doit prendre connaissance.

Consommation de tabac, d'alcool et de produits stupéfiants:

La loi N°91-32 du 10 janvier 91 (loi Evin) interdit la consommation de cigarette dans les lieux publics. La cigarette est donc interdite dans l'enceinte de l'Espace Jeunes (**espace extérieur compris**).

La consommation d'alcool est interdite au local (espace extérieur compris), et sur les activités extérieures. L'article L 628 du code pénal interdit toute consommation de produits stupéfiants.

Sanctions:

Le respect des règles énoncées est nécessaire au bon fonctionnement du local. Le jeune qui ne respecte pas ces règles sera averti oralement de la possibilité d'une exclusion. Si son comportement ne change pas par la suite, il sera exclu une semaine et devra signer un contrat (dans lequel il s'engage à respecter les règles (contrat signé aussi par les parents)), s'il ne respecte toujours pas les règles il sera alors exclu un mois du local.

Le non respect des locaux et du matériel pourra en plus faire l'objet d'une réparation financière.

Annexe 3

“PEDT Plan Mercredi - Les complémentarités éducatives Ecoles /OSCC

Complémentarité et cohérence éducatives des différents temps de l'enfant	
Objectifs	Opérationnalisations
<i>Mise en cohérence du (ou des) projet(s) d'école et du projet pédagogique de l'accueil de loisirs.</i>	- Présence systématique du Directeur et/ou du coordinateur périscolaire de l'OSCC aux Conseils d'Ecoles.
<i>Déclinaison des parcours éducatifs sur les temps scolaires et périscolaires.</i>	- Présence des Directeurs(trices) des écoles publiques au Comité de Pilotage du PEDT et à tous les groupes ou réunions de travail spécifiques.
<i>Collaboration équipe enseignante/équipe d'animation (notamment lien inter-directions), présentation du projet pédagogique périscolaire de l'année au conseil d'école, présentation du projet d'école à l'équipe d'animation. Mutualisation des locaux, du matériel pédagogique grâce à une charte d'utilisation et d'occupation.</i>	- Interventions en temps scolaire des animateurs périscolaires de l'OSCC, ressources dans la traduction du projet d'école (<u>ex</u> : encadrement de sorties et de classes découvertes, animations sur les outils numériques, élections du Conseil Municipal Enfants...).
<i>Intégration de l'équipe d'animation aux différentes instances de pilotage du projet éducatif territorial (comité, commission, etc.).</i>	- Prolongement de projet classe sur les temps périscolaires (<u>ex</u> : semaine du goût, semaine sans écran...).
	- Le coordinateur périscolaire de l'OSCC intervient également comme animateur USEP sur les temps de classe en collaboration avec l'équipe enseignante (mise en place de cycles d'apprentissages, de sorties, rencontres sportives...).
	- Participation du coordinateur périscolaire à des groupes de suivi éducatif pour certains enfants.
	- Participation de l'OSCC aux réunions de rentrées de l'équipe enseignante, avec les familles et lors des journées portes ouvertes.
	- Participation d'animateurs de l'OSCC (en fonction du projet) au Conseil des élèves (outil du projet d'école).
	Les diverses déclinaisons des objectifs se font dans une logique d'échanges et de collaborations quotidiennes entre l'OSCC et les écoles.
	Les locaux et une partie du matériel sont mutualisés.

OFFICE



Social
et Culturel